Appel à référencement dans le cadre du dispositif « *Mise en conformité de la transmission numérique dans le cadre du Programme DH CNS* » mis en place par l'Agence eSanté (AeS)

L'Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E. est mandatée par la Caisse nationale de santé et l'État du Grand-Duché de Luxembourg pour informer, labéliser et référencer les Industriels intéressés par le nouveau dispositif « Mise en conformité de la transmission numérique dans le cadre du Programme DH CNS », fondé sur la brique d'interopérabilité eConnector de la CNS. Ce dispositif permet aux éditeurs de logiciels (Industriels), d'installer une version de leur logiciel métier intégrant un eConnector, afin d'assurer la transmission numérique de formules standardisées, munies d'une signature électronique et d'un horodatage répondant aux critères fixés dans les dispositions de la convention régissant les relations entre l'assurance maladie et les médecins et médecins-dentistes ou, à défaut, de tout règlement grand-ducal régissant ces relations.

En effet, depuis le 1er juillet 2025, l'eConnector est mis à disposition gratuitement comme canal unique et obligatoire pour la transmission numérique de toutes les formules standardisées, le recours aux anciens services directs mis en place pendant la phase transitoire des dispositifs SONS 1 et SONS 2 n'étant plus possible.

Ce dispositif permanent succède aux systèmes ouverts et non sélectifs antérieurs, à savoir SONS 1 et SONS 2. Il repose exclusivement sur la vérification de la conformité technique et le respect du référentiel des exigences et critères de labélisation (RECL) de l'eConnector, en dehors de tout mécanisme d'incitation financière. Les éditeurs de logiciels ainsi labélisés seront également référencés sur le site de l'Agence eSanté (AeS), dans la liste des « Logiciels labélisés – Mise en conformité – DH CNS » [1].

Afin de garantir la mise en conformité aux exigences énoncées, il est essentiel de suivre les spécifications techniques détaillées dans le Dossier des spécifications de référencement (DSR), publié ci-dessous sur le site de l'Agence eSanté. Les logiciels métiers doivent répondre aux prérequis pour obtenir leur labélisation dans le cadre du dispositif de « Mise en conformité de la transmission numérique dans le cadre du Programme DH CNS ».

Le dispositif choisi n'octroie aucune exclusivité aux Industriels, ces derniers devant respecter les conditions du DSR. Tous les Industriels qui remplissent les conditions définies par le DSR peuvent accéder au dispositif pendant toute la durée de ce dernier.

[1] https://www.esante.lu
[2] Loi du 8 avril 2018 relative aux marchés publics [Mémorial A n° 243 du 8 avril 2018, p. 2611–2664].
[3] Loi modifiée du 3 juillet 2018 relative à l'attribution de contrats de concession [Mémorial A n° 587 du 3 juillet 2018, p. 6133–6167].

CLASSIFICATION: PUBLIC
TLP: BLANC

Le présent appel à référencement a pour objet l'établissement d'une liste de solutions et de prestataires satisfaisant aux conditions de conformité fixées dans le cadre du dispositif de transmission numérique (Programme DH CNS).

Le référencement est ouvert à tout opérateur remplissant les conditions définies dans le DSR. Il n'emporte aucun droit exclusif et aucun engagement financier de la part de l'Agence ni aucune attribution de contrat à titre onéreux.

Le référencement a pour seule finalité d'identifier les solutions conformes aux exigences définies par le présent dispositif.

En conséquence, le présent appel à référencement ne constitue ni un marché public au sens de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics [2], ni un contrat de concession au sens de la loi modifiée du 3 juillet 2018 relative à l'attribution de contrats de concession [3].

Par conséquent, le présent appel ne constitue dès lors ni un « avis de marché », ni un « avis de concession » et n'est pas soumis aux procédures de passation prévues par ces législations.

Périmètre : La présente publication d'appel à référencement est limitée aux solutions logicielles des M/MD conformément aux définitions, critères et exigences précisées dans le dossier des spécifications de référencement (DSR) du nouveau dispositif de mise en conformité à la transmission numérique dans le cadre du Programme DH-CNS.

Conditions d'accès : Tous les Industriels qui sont en mesure d'intégrer les fonctions d'interopérabilité nécessaires au bon fonctionnement de l'eConnector de la CNS sont concernés par l'appel à référencement.

Conditions de référencement : Le référencement est délivré par l'Agence eSanté à tout Industriel qui commercialise un logiciel couvrant le périmètre fonctionnel du DSR du nouveau dispositif d'aide à la mise en conformité à la transmission numérique dans le cadre du Programme DH-CNS et répondant aux critères et exigences du DSR.

Durée d'admission : La date d'ouverture du nouveau dispositif d'aide à la mise en conformité à la transmission numérique dans le cadre du Programme DH-CNS est la date de publication du présent appel à référencement. Il s'agit d'un dispositif permanent. Tout Industriel qui remplit les conditions prévues et qui présente une demande de référencement en bonne et due forme est admis à participer.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de l'Agence eSanté à l'adresse suivante : https://www.esante.lu/portal/fr/industriels/mise-en-conformite-dh-cns-499-790.html ou via le QR-code ci-dessous